

AVIS DE SOUTENANCE DE THÈSE EN COTUTELLE

Madame Alexandra BURDULEA

Candidate au Doctorat de Droit public,
de l'Université de Pau et des Pays de l'Adour

En cotutelle avec l'Université de l'Ouest de Timișoara, Timisoara (ROUMANIE)

Soutiendra publiquement sa thèse intitulée :

L'économie circulaire et le marché unique européen - Une perspective en droit de la concurrence et de la consommation

Dirigée par Monsieur JEAN GOURDOU et Madame Raluca BERCEA

le 4 décembre 2025 à 15h00

Lieu : Bulevardul Vasile Pârvan 4, Timișoara 300223, Romania,

Salle : Room A01

Composition du jury :

M. Jean GOURDOU, Professeur des universités	Université de Pau et des Pays de l'Adour	Directeur de thèse
Mme Raluca BERCEA, Professeur	Université de l'Ouest Timișoara	Co-directrice de thèse
Mme Oana-Andreea STEFAN, Professeur	King's College de Londres	Rapporteure
M. Dacian DRAGOS, Professeur	Université Babeș-Bolyai	Rapporteur
M. Radu-Alexandru RIZOIU, Professeur	Université de Bucarest	Examinateur
M. Damien BOUVIER, Maître de conférences	Université Savoie Mont Blanc	Examinateur
Mme Iris BARSAN, Maître de conférences	Université Paris-Est Créteil	Examinateuse

Mots-clés : concurrence, économie circulaire, consommateurs,

Résumé :

Cette thèse explore l'interaction entre l'économie circulaire (EC) et le marché unique de l'Union européenne à travers deux politiques clés : le droit de la concurrence et la protection des consommateurs. Ces deux politiques visent à améliorer l'efficacité du marché au bénéfice des consommateurs, faisant du bien-être de ces derniers un thème central et cohésif. La thèse soutient que, bien que ces politiques ne puissent à elles seules instaurer une économie circulaire, elles peuvent en faciliter l'intégration dans le cadre du marché européen. La première partie définit l'EC à travers une revue semi-systématique de la littérature, mettant en évidence les ambiguïtés conceptuelles et les chevauchements avec des notions connexes telles que le développement durable, l'économie verte et la bioéconomie. L'approche de l'UE est comparée à celle d'autres juridictions, révélant des divergences notables, notamment avec les États-Unis et la Chine. La variabilité entre États membres est illustrée par les cas de la Roumanie et de la France. Parmi 25 définitions, la méta-définition de Kirchherr et al. est retenue, présentant l'EC comme un système régénératif favorisant la rétention de valeur et le développement durable par la collaboration entre parties prenantes et l'innovation technologique. Sur le plan juridique, l'analyse suggère que l'EC s'aligne sur les dispositions du Traité relatives à la protection de l'environnement, en particulier l'article 11 du TFUE. La deuxième partie examine l'EC à travers le prisme du droit de la concurrence, en commençant par les cadres idéologiques dominants, divisés entre approches intégrationnistes et séparatistes. Elle aborde ensuite la prédominance du paradigme du bien-être du consommateur. Bien que les institutions européennes privilégient ce paradigme, les interprétations varient. L'analyse des sous-politiques (aides d'État, concentrations, accords horizontaux) révèle une capacité inégale à intégrer les préoccupations environnementales : certains domaines soutiennent l'EC, d'autres la freinent. La thèse soutient qu'un élargissement des critères d'application pourrait permettre d'intégrer l'EC sans modifier les traités, bien que le droit de la concurrence ne puisse, à lui seul, corriger toutes les défaillances du marché. La troisième partie évalue le potentiel de la protection des consommateurs à compléter le droit de la concurrence dans la promotion de l'EC. Cette politique montre une intégration environnementale plus marquée, notamment via les obligations d'information (réparabilité, pièces détachées, consommation énergétique) et les cadres renforcés de réparation, incitant à des choix durables et à la réduction du remplacement des produits. Le rôle évolutif du consommateur souligne la nécessité de mesures de renforcement de la confiance et d'interventions ciblées pour les consommateurs vulnérables. La synergie entre droit de la concurrence et protection des consommateurs est essentielle, ces deux politiques régissant les interactions entre producteurs et consommateurs, acteurs clés de l'EC. Conclusions : L'EC représente un changement de paradigme, passant d'un modèle linéaire à un modèle régénératif, réalisable par la collaboration multipartite et applicable dans le cadre juridique actuel de l'UE. L'intégration de l'EC dans le droit de la concurrence nécessite un élargissement de la notion de bien-être du consommateur au-delà des critères économiques, en l'alignant sur les objectifs environnementaux. La protection des consommateurs offre des outils complémentaires pour remédier aux défaillances du marché et accélérer l'adoption de l'EC, notamment par la transparence et les initiatives de réparation. En définitive, une approche holistique et coordonnée à travers les politiques de l'UE est indispensable pour soutenir la transition vers une économie circulaire au sein du marché unique.